

ECOLE MILITAIRE DE SANTE

E.M.S.

Ministère de tutelle : Ministère de la Défense

Décret : n° 68-927 du 28-08-1968

Décret : n° 84-501/PR/MFA du 02-05-1984

Adresse : EMGA Quartier Dial Diop – BP : 4042 Dakar

Téléphone EMGA: 889 12 12 Poste 1418 / Tél. EMS : 822 43 13 BP : 6095

I. BUT DE L'ECOLE :

L'Ecole Militaire de Santé a pour mission de former des officiers médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et vétérinaires pour les besoins de l'armée et de la santé publique.

Elle dispense en outre aux élèves un enseignement complémentaire militaire et médico-administratif. L'Ecole recrute des sénégalais des deux sexes (D. 84 - 501/PR/MFA).

Diplôme préparé : diplôme de fin d'études universitaires (doctorat en médecine, en chirurgie dentaire, en pharmacie et en médecine vétérinaire).

Durée de la formation : 7 ans pour la médecine et 5 ans pour la chirurgie dentaire, la pharmacie et la médecine vétérinaire + l'année de thèse.

Régime de l'école : le régime de l'école est l'internat. Les élèves sont à partir de leur incorporation, soumis au statut militaire. Ils portent l'uniforme de l'école.

Les différents droits de scolarité et d'examen sont payés par l'école qui fournit gratuitement le trousseau, les livres et les instruments scolaires. Les élèves perçoivent une solde et bénéficient de l'hébergement et de l'alimentation gratuite pendant la durée légale. Au-delà de la durée légale, une solde spéciale, dont le montant varie avec l'ancienneté et le niveau des études, leur est servie et ils remboursent l'alimentation. Les élèves peuvent contracter mariage à l'issue de la troisième année de faculté validée après autorisation du Ministre chargé de la défense.

Toutefois, lorsque pour une femme mariée, une grossesse est constatée en cours de scolarité, l'intéressée est d'office mise à l'externat, par décision ministérielle. Après l'accouchement, la reprise de l'intéressée à l'internat est autorisée dans les mêmes formes, sous réserve que son aptitude soit constatée par le médecin militaire habilité.

Les élèves sont nommés officiers et sont justiciables des juridictions ordinaires à l'armée.

II. QUALITES REQUISES :

Etre apte physiquement et intellectuellement, s'astreindre à une discipline rigoureuse, aimer ce métier, être capable de fournir des efforts intenses, avoir de la conscience professionnelle et le goût du travail bien fait, être serviable et disponible.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé au 1^{er} octobre de l'année du concours de 18 ans au moins et de 20 ans au plus pour la section médecine ou de 22 ans pour les sections pharmacie, chirurgie dentaire et médecine vétérinaire ;
- être titulaire du bac S₁ ou S₂ ou être inscrit dans une classe de terminale S₁ ou S₂ ;
- ne pas avoir été inscrit ou ajourné en faculté de médecine, de pharmacie ou d'odontostomatologie, en faculté de sciences et techniques, à l'UFR de mathématiques appliquées et informatique ou à l'école inter-états de sciences et médecine vétérinaire;
- posséder l'aptitude physique dont le profil médical minimum est le suivant :
S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2
- présenter une vision binoculaire et l'absence de protéinurie même orthostatique.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

Programme de terminale S₂ : Sciences naturelles - Physique - Chimie - Maths

NB : le concours est commun aux trois formations. Le candidat choisit son option.

Des mentions au baccalauréat donnent des bonifications.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande d'inscription au concours établie sur imprimé à retirer auprès de l'autorité militaire (camp Dial Diop).
- Trois (03) extraits de naissance datant de moins de trois mois ;
- Un extrait de casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de scolarité de la classe de Terminale S₁ ou S₂ ou deux attestations du Bac si le diplôme est acquis ;
- Un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin militaire selon le modèle en vigueur datant de moins de trois mois ;
- Un engagement de remboursement éventuel signé et légalisé selon le modèle à retirer auprès de l'autorité militaire ;
- Quatre enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;

- Si le candidat a moins de 20 ans, une déclaration du père ou du tuteur l'autorisant à contracter un engagement dans les forces armées avec la signature légalisée ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;

Le dossier est à déposer :

- à Dakar : au bureau de garnison quartier Dial Diop
- à Thiès : à l'école supérieure polytechnique
- à Kaolack : au commandement de la zone militaire
- à Saint-Louis : au commandement de la zone militaire
- à Ziguinchor : au commandement de la zone militaire
- à Tambacounda : au commandement de la zone militaire
- à Kolda : au commandement de la zone militaire

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS : mois de mai

A Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor, Thiès.

Ouverture des inscriptions : décembre

Clôture des inscriptions : mars

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Les élèves reçoivent une formation militaire et suivent les cours de la faculté de médecine, pharmacie et odontostomatologie, et passent les examens dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

A leur sortie, les médecins sont affectés soit dans la fonction publique, soit dans l'armée. On peut redoubler une fois après avis du conseil de discipline.

Les élèves non admis à l'examen de sortie sont renvoyés, mais ont la possibilité de continuer à la faculté de médecine.

Les élèves perçoivent la solde d'un lieutenant à leur sortie. Les soldes augmentent à la fin de la deuxième année.

Ils gravissent les différents échelons des officiers militaires : de lieutenant à général.

La rentrée à l'école a lieu en septembre pour la formation militaire de 45 jours.

ECOLE NATIONALE DES DOUANES

E.N.D

(Section des Sous – Officiers et Contrôleurs)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Economie et des Finances

Décret n° 70 -935 du 20 – 07 -70 – arrêté : n° 004491 du 11 –06-96

Adresse : Direction de la formation et de l'école des Douanes (D.F.E.D)

Rue, René N'DIAYE x Carde BP. 4033 Dakar

Téléphone : 823.45.73

I. BUT DE L'ECOLE :

- Assurer la formation générale et professionnelle des élèves en vue de leur accès aux hiérarchies B, C et D du cadre des douaniers.
- Assurer le perfectionnement permanent de l'ensemble du personnel des douanes par stages de recyclage, séminaires ou colloques.
- Surveiller et contrôler les stages pratiques auxquels sont soumis les élèves de l'école.
- Assurer la préparation aux concours professionnels des agents pour une promotion vers les hiérarchies C, B et A à l'ENAM (pour ce qui est des sous – officiers et contrôleurs : accès à la hiérarchie A.)

Diplôme Préparé : Certificat de fin de stage de l'Ecole des Douanes, section Contrôleurs ou Sous-officiers.

Durée de la Formation : deux ans.

Régime de l'Ecole : l'externat pour tous les stagiaires mais ils sont directement pris en charge par la fonction publique et bénéficient alors d'un traitement salarial duquel ne sont soustraits que les avantages fiscaux inhérents à l'exercice de la fonction d'agent des douanes (après formation et titularisation dans le grade de fonction).

II. QUALITES REQUISES :

Bonne moralité –loyauté – courtoisie et bonne éducation pour une correction du langage avec le peuple – civisme – esprit de sacrifice et sens de l'imprévu – rigueur dans l'exécution de sa mission etc. , bonne condition physique – être prêt à servir de jour comme de nuit.

Ces qualités sont une arme efficace contre toute tentative de corruption et toute velléité de fraude.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Nationalité sénégalaise ;
- Jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;

- Garçon uniquement ;
- Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement ;
- Avoir 21 ans au moins et 30 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année de concours sauf pour les élèves contrôleurs dont la limite d'âge est de 28 ans ;
- Etre titulaire du bac ou de tout autre diplôme admis en équivalence par la fonction publique ;
- Avoir une taille minimum de 1,65 m ;
- Etre de constitution robuste et avoir été reconnu apte à un service de nuit comme de jour ;
- Avoir une acuité visuelle de 15/10 au moins pour les deux yeux sans correction ;
- Etre indemne de toute affection ouvrant droit à un congé de longue durée pour maladie ;
- Pour les candidats sous-officiers, avoir effectué en plus le service militaire sous le drapeau national ;

La candidature doit être agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- français : rédaction sur un sujet d'ordre général : durée 3h – coef : 4
- mathématiques : durée 3h – coef. 1
- économie politique ou géographie économique : durée 2h – coef. 3
- organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire du Sénégal : durée 2h – coef..2

Programme des épreuves de sélection :

A- Economie politique :

La production des richesses. Facteurs de production. Modes de production. Les diverses formes d'entreprises. Le phénomène de la concentration.

L'organisation économique de la production : le libéralisme et le dirigisme.

La circulation de la richesse. Echange et valeurs d'échanges. Troc, achat, vente. Loi de l'offre et de la demande. La monnaie et le crédit, définition et rôle. Différentes formes. Les établissements bancaires. Les grandes doctrines de la monnaie et du crédit.

L'activité commerciale. Le commerce en général. Le commerce international. Utilité. Obstacles. Les changes et le commerce extérieur. Tendances économiques actuelles.

B- Géographie économique du Sénégal :

L'agriculture : productions et cultures végétales, cultures alimentaires, arborescentes et industrielles. Productions animales, pêches et pêcheries.

L'industrie : industries dérivées du règne minéral, végétal et animal.

Le commerce : voies de communication, routes, voies ferrées, voies navigables. Principaux ports et lignes de navigations maritimes et aériennes. Commerce extérieur, importations, exportations du Sénégal. Rapports commerciaux du Sénégal avec les autres pays. Principales productions du Sénégal.

C- Organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire du Sénégal :

L'Etat et la souveraineté. Libertés publiques et personne humaine.

Le Président de la République, le Premier Ministre et les Ministères.

L'Assemblée Nationale. Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Les traités et accords internationaux. Le pouvoir judiciaire. La haute cour de justice. Les régions administratives. L'administration communale. Le maire. Le conseil municipal. La décentralisation (région, commune et communauté rurale et leur conseil)

La déconcentration : les circonscriptions administratives (région, département, arrondissement).

D- Mathématiques et Français : niveau du baccalauréat.

NB : les sous-officiers et contrôleurs ont des sujets différents. Une épreuve facultative de langue (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais)

Remarque : les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 07/20 avant l'application des coefficients est éliminatoire.

La moyenne générale d'admission au concours est de 12/20. Pour les épreuves facultatives de langues et de navigation, seul les points au-dessus de 10 sont pris en considération et ajoutés au total général de l'examen.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE - LIEU DE DEPOT :

- 1) Une demande manuscrite, datée et signée de la main du candidat, et précisant le concours auquel il voudrait participer et éventuellement les matières à option choisies ;
- 2) Un curriculum vitae certifié sincère, daté par le candidat ;
- 3) Une copie certifiée conforme des diplômes ou titres universitaires exigés ;
- 4) Un bulletin ou extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- 5) Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- 6) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- 7) Un état signalétique et des services attestant que le candidat est en règle au regard des lois sur le recrutement de l'armée nationale ou un certificat de position militaire pour ceux qui n'ont pas fait de service militaire ;
- 8) Un certificat de visite et contre visite médicale délivré par les autorités

médicales agréées, datant de moins de trois mois et précisant que le candidat est indemne de toute affection ouvrant droit à un congé de longue durée, est de constitution robuste et apte à assurer un service actif de jour et de nuit, mesure 1,65 m au moins, à une acuité visuelle de 15/10 au moins pour les deux yeux,

- 9) Un certificat de bonne vie et mœurs de moins de 3 mois ;
- 10) Une fiche de renseignements à remplir par le candidat (à retirer à l'école) ;
- 11) Deux enveloppes de petit format timbrées à 200 FCFA avec adresse du candidat ;
- 12) Une enveloppe grand format affranchie à 400F avec adresse du candidat pour retour éventuel du dossier de candidature en cas de non admission.

Le dossier est à déposer individuellement à la direction de la formation de l'école des douanes, bureau des examens et concours, rue René NDIAYE x Carde. Tout envoi par la poste sera classé sans suite.

VI. DATE ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

La période de recrutement est variable.

Ouverture des inscriptions : fixés par l'école.

Clôture des inscriptions : 45 jours avant le concours.

Les lieux de concours sont retenus par arrêté ministériel et portés à la connaissance des candidats soit par affichage à l'école, soit par communiqué officiel à la radio et aux quotidiens de la place et précisés dans les convocations individuelles bien avant les concours d'entrée (tout dépendant de la disponibilité des établissements publics).

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

1) enseignement professionnel théorique et pratique :

contentieux douanier – réglementation douanière – organisation et exécution du service des douanes – législation douanière – technologie générale et tarifaire – procédure de dédouanement – statut.

2) enseignement général :

rédaction administrative – analyse des textes français – anglais – éducation physique et sportive – économie politique et économie douanière – droit constitutionnel, administratif et judiciaire du Sénégal – géographie économique du Sénégal – comptabilité générale et commerciale – fiscalité du Sénégal – méthode du secourisme.

3) formation militaire :

armement – maniement des armes de service – formation sur le tir aux armes pistolets automatiques – stage de permis de conduite automobile – stage sur

la manœuvre des embarcations (vedettes de service) en collaboration avec de formation maritime.

Cours sur le comportement d'une manière générale et formation psychoprofessionnelle devant placer le futur agent des douanes dans la hiérarchie sociale dégageant l'importance et les aspects psychologiques et moraux de la fonction : présentation – discipline – soumission à l'ordre de commandement qui est un acte sacré du chef – correction dans le langage et le contact (conduite générale d'un bon soldat).

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il y a une garantie d'emploi à tous les stagiaires en fin de formation avec réussite à l'examen de sortie de l'école (avoir au moins une moyenne générale de 12/20). Les élèves stagiaires, issus des concours de recrutement direct ou par voie de concours des emplois réservés, qui n'auraient pas obtenu la moyenne générale de 12/20 feront l'objet d'un licenciement par arrêté ministériel pour insuffisance de résultat. En cas de non admission à l'examen de sortie suite à des cas de force majeure précisée dans le règlement intérieur de l'école, les stagiaires intéressés par cette disposition peuvent être autorisés, par le ministre de tutelle, à effectuer un nouveau stage sur proposition dûment justifiée du conseil de perfectionnement et ce, à titre exceptionnel.

Salaire : indice 1484 à 2921

Promotions possibles : avancement par ancienneté dans le grade – possibilités de perfectionnement organisé par la D.F.E.D et ce, dans un souci de rompre avec la routine (conférences – séminaires – stages de recyclage au Sénégal ou en France).

On peut accéder uniquement et par voie de concours professionnel, après cinq années d'ancienneté dans le grade de départ, au seul établissement de l'ENAM pour préparer l'inspection ou le grade d'officier des douanes.

Capacité d'accueil de l'école : 80 places

Sauf cas de force majeure de récession économique ou tout autre motif invoqué par les pouvoirs publics, les concours de recrutement ont lieu régulièrement.

Particularité du statut du personnel des douanes : discipline stricte, perte du droit de vote, d'éligibilité, du droit de grève, du droit syndical. Les libertés d'expression, de réunion, d'association sont limitées.

ECOLE NATIONALE DE POLICE

E.N.P

(Section des Officiers de Paix et de Police)

Ministère de tutelle : Ministère de l'intérieur

Adresse : Avenue Bourguiba Dakar – BP 5025 – Téléphone : 825-28-18

Décrets : 71-671 du 21 juin 1971 fixant les modalités d'application de la loi 66-07 du 18 janvier 1966 relative au statut du personnel des forces de police.

78-865 du 21 septembre 1978 fixant les modalités et programmes des concours d'entrée à l'ENP.

I. BUT DE L'ECOLE :

Former des hommes de loi afin d'assurer la sécurité, l'ordre, la tranquillité et la salubrité publics.

La durée de la formation est d'un an.

Le régime de l'école est l'internat avec un présalaire correspondant au salaire de base de début de carrière sans indemnités.

II. QUALITES REQUISES :

- être apte au service de nuit comme de jour ;
- avoir une constitution physique robuste ;
- avoir le sens de l'autorité.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

La section des officiers de police est mixte tandis que celle des officiers de paix n'accueille que le sexe masculin à cause du service militaire qui est exigé :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 21 ans au moins et de 28 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être reconnu indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable donnant droit à un congé de longue durée ;
- être de constitution robuste et apte au service de nuit comme de jour ;
- posséder une acuité visuelle au moins égale à 15/10^{ème} pour les deux yeux (verres de correction non admis pour les officiers de paix) ;
- avoir une taille de 1,60 m (femme), 1,65 m pour les officiers de police et 1,70 m pour les officiers de paix ;
- être titulaire du bac (toutes séries) ;
- pas d'admission sur titre ;
- seul le ministre de l'intérieur peut accorder une dispense d'âge.

IV. EPREUVES DU CONCOURS :

- composition française (programme de terminale)
- histoire-géographie
- droit public
- épreuve orale
- épreuves physiques

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'intérieur ;
- Un extrait de naissance de moins de six mois ;
- Un extrait du casier judiciaire (n°3) de moins de trois mois ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre visite de moins de trois mois mentionnant la taille et l'acuité visuelle ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis pour le concours choisi par le candidat ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un état signalétique des services militaires ou l'extrait certifié conforme du livret individuel pour les officiers de paix ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat.

Le dossier est à déposer dans les commissariats de police ou aux brigades de gendarmerie du lieu de résidence du candidat.

IV. DATES HABITUELLES DU CONCOURS :

Ouverture des inscriptions : fixés par l'école.

Clôture des inscriptions : 45 jours avant la date du concours

Concours organisés selon les besoins.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Section des officiers de police :

Culture générale - droit civil - droit administratif - droit constitutionnel -droit pénal général - droit pénal spécial - procédure pénale -procédure policière - la sécurité publique - le code de la route - la police du maintien de l'ordre - police technique -criminologie - la police de sûreté de l'Etat.

Section des officiers de paix :

Culture générale - droit administratif - droit pénal général - droit pénal spécial - procédure pénale - la sécurité publique - le code de la route - la police du maintien de l'ordre -ordre serré - police technique - les archives de police - la police de sûreté de l'Etat.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Officiers de Police :

A la sortie de l'école nationale de police ils sont fonctionnaires et nommés dans un commissariat. Ils peuvent être délégués dans les fonctions de commissaire de police.

Officiers de Paix :

Ils ont pour mission le commandement de l'encadrement des unités de gardiens de la paix. Les officiers de paix et de police peuvent accéder par voie de concours professionnel au corps des commissaires après quatre années d'exercice professionnel.

ECOLE NATIONALE DE POLICE

E.N..P.

(Section des Contrôleurs de l'Administration Pénitentiaire)

Ministère de tutelle : Ministère de la justice, garde des sceaux

Adresses : Avenue Bourguiba Dakar – BP 5025 – Tél : 822 28 18

Direction de l'Administration Pénitentiaire, Avenue de la République
Dakar, téléphone : 823 56 01

I. BUT DE L'ECOLE :

Former des hommes de loi afin d'assurer la sécurité, l'ordre, la tranquillité et la salubrité publics. Les contrôleurs de l'administration pénitentiaire sont chargés de tâches de conception, d'administration et de gestion à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, aux directions des prisons les plus importantes, des missions de contrôle et d'enquête auprès des services de l'administration pénitentiaire, d'études et de mission concernant l'organisation et le fonctionnement de services aux directions des services centraux et régionaux de l'administration pénitentiaire.

La durée de la formation est d'un an avec un pré-salaire correspondant au salaire de base de début sans indemnités.

Le régime de l'école est l'internat.

II. QUALITES REQUISES :

- être apte au service de nuit comme de jour
- avoir une constitution physique robuste
- avoir le sens de l'autorité
- bonne moralité.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- garçons seulement
- être âgé de 21 ans à 28 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours
- être de nationalité sénégalaise
- être reconnu indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable donnant droit à un congé de maladie de longue durée.
- être de constitution robuste et apte au travail de nuit comme de jour.
- posséder une acuité visuelle au moins égale à 15/10 pour les deux yeux
- bac exigé (toutes séries), pas d'admission sur titre.

IV. EPREUVES DU CONCOURS :

- rédaction sur un sujet d'ordre général pouvant se rapporter aux problèmes politiques, économiques et sociaux depuis le début du 19^{ème} siècle particulièrement en ce qui concerne l'Afrique.
- résumé de texte ou rédaction d'une synthèse.
- droit pénal et procédure pénale
- épreuves physiques – course à pied 100 m et 1000 m.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la justice ;
- Un extrait de naissance de moins de six mois ;
- Un extrait du casier judiciaire (n°3) de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et de contre visite de moins de trois mois (mentionnant la taille et l'acuité visuelle) ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs de moins de trois mois ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un état signalétique des services militaires ou un certificat de position militaire.

VI. DATE HABITUELLE DU CONCOURS :

Date du concours : fixée par le Ministère de la justice.

Ouverture des inscriptions :

Clôture des inscriptions : 45 jours avant la date du concours.

Lieu du concours : Dakar

Concours organisé selon les besoins. Les dossiers sont à déposer à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, avenue de la République (locaux de la RTS) – Dakar

VII. MATIERES ENSEIGNEES :

- droit pénal
- procédure pénale
- droit public
- rédaction administrative
- gestion
- armement – self défense

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les élèves contrôleurs qui ont réussi à l'examen de sortie de la section sont nommés automatiquement contrôleurs stagiaires. Ceux qui ont échoué pour raison de santé sont autorisés à redoubler.

En cas d'échec pour insuffisance de résultats, les élèves quittent l'école - (ce qui est rare). Ils sont affectés soit dans les différentes directions des prisons, dans les services centraux ou régionaux de l'administration pénitentiaire ou à la direction de l'administration pénitentiaire.

Le niveau contrôleur est actuellement au sommet de la pyramide, ainsi donc il n'y a pas de possibilité de promotion à l'intérieur de ce corps. Cependant un contrôleur ayant la licence peut accéder au corps des commissaires de police par concours professionnel en démissionnant de son corps d'origine.

LES GRANDES ECOLES MILITAIRES

Ministère de tutelle : Ministère de la Défense

Adresse : Etat Major Général des Armées,

Camp Dial Diop, Avenue des Diambars, Dakar.

Téléphone : 889 12 12 Poste 1418

Les concours d'entrée aux Grandes Ecoles Militaires Françaises, Américaines et Marocaines (du niveau baccalauréat) ont régulièrement lieu et sont organisés par l'Etat Major Général des Armées ;

Pour connaître les périodes d'inscription aux concours d'entrée de ces différentes écoles il faudra contacter la Division Instructions Sports(DIS) de l'EMGA ou se renseigner au niveau des centres d'orientation ou suivre les avis et communiqués des médias du pays.

EPREUVES DES CONCOURS (ESSA, G.E.Américaines,G.E.Marocaines)

Une épreuve de français : coefficient 03

- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06
- Une épreuve facultative d'anglais : coefficient 03, pour les candidats ayant opté pour les écoles anglophones.

LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.

L'ECOLE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES FRANCAISES

(E.S.S.A)

I. CONDITIONS A REMPLIR :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être de sexe masculin ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire du Baccalauréat S₁ ou S₂ ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 22 ans au plus au 1^{er} juillet de l'année du concours ;
- être apte médicalement avec le profil SI GY COP.

II. DOSSIER A FOURNIR :

- Une demande manuscrite ;
- Un extrait de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Une attestation de réussite au bac s₁ ou s₂ ou d'un diplôme équivalent ;
- Un certificat de visite médicale délivré par un médecin militaire et datant de moins de trois mois ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat ;
- Une photo d'identité.

III. DUREE DE LA FORMATION : Sept (7) ans

IV. EPREUVES DES CONCOURS

- Une épreuve de français : coefficient 03
- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06

V. LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.

LES GRANDES ECOLES AMERICAINES

Académie Militaire Terre : West Point

Académie Militaire Air : Colorado Springs

Académie Militaire Mer : Annapolis

I. CONDITIONS A REMPLIR :

- être de nationalité sénégalaise et de sexe masculin ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 21 ans au plus au 1^{er} juillet de l'année du concours;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire du bac S₁, S₂,
- posséder un bon niveau d'anglais écrit et parlé ;
- être reconnu apte par un médecin militaire ;
- être retenu après les tests de niveau d'anglais.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre des Forces Armées précisant le choix des académies par ordre de préférence ;
- Un extrait d'actes de naissance ;
- Une copie légalisée du bac ou de l'attestation ;
- Un certificat d'aptitude délivré par un médecin militaire ;
- Un certificat de test VIH ;
- Les relevés de notes au baccalauréat et de la classe de terminale ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat ;
- Trois photos d'identité ;
- Un casier judiciaire n° 3 ;
- Un certificat de nationalité.

III. DUREE DES ETUDES : Quatre (4) ans.

IV. EPREUVES DES CONCOURS

- Une épreuve de français : coefficient 03
- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06
- Une épreuve facultative d'anglais : coefficient 03

V. LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.

LES GRANDES ECOLES MILITAIRES MAROCAINES

Ecole Royale Navale de Casablanca
Ecole Royale de l'Air de Marrakech
Ecole Royale Militaire de Mekhnès

I. CONDITIONS A REMPLIR :

- Etre sénégalais de sexe masculin ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 21 ans au plus au 1er juillet de l'année du concours ;
- Etre célibataire sans enfants ;
- Etre titulaire du Bac S_1 ou S_2 ou se présenter sous réserve
- Etre physiquement et médicalement apte.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite ;
- Un extrait de naissance ;
- Un extrait du casier judiciaire n°3 ;
- Une copie légalisée du bac ou de l'attestation ; un certificat de scolarité de terminale (pour les candidats niveau bac) ;
- Un certificat de visite médicale délivré par un médecin militaire ;
- Les relevés des notes au baccalauréat et de la classe de terminale ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat et son numéro de téléphone.
- Trois (03) photos d'identité

III. DUREE DE LA FORMATION : Quatre (4) ans

IV. EPREUVES DES CONCOURS

- Une épreuve de français : coefficient 03
- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06
- Une épreuve facultative d'anglais : coefficient 03

V. LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.